

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
à l'interpellation Martial de Montmollin - Sous les camions, notre histoire

Rappel de l'interpellation

Les fouilles archéologiques préventives en vue de la construction de la route cantonale (RC) 177 révèlent l'existence d'une agglomération du 2^{ème} siècle avant notre ère. Cette découverte revêt une importance scientifique nationale voire européenne puisqu'il n'y a que trois sites comparables en Suisse dont deux ont été perturbés par des constructions postérieures.

Malheureusement, le budget prévu pour ces fouilles a été réduit d'un million par notre Grand Conseil suite à un amendement.

Ces découvertes interviennent à la suite de celles du Mormont qui suscitent l'intérêt des archéologues de toute l'Europe et qui nécessitent un très gros travail d'analyse et de préservation de l'important mobilier mis au jour.

Pour ces raisons, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Le crédit de 4,5 millions, tel que voté par le Grand Conseil, est-il suffisant pour la fouille, l'analyse et les publications liées aux découvertes archéologiques sur le tracé de la RC 177 ?
- 2) Compte tenu des importantes découvertes archéologiques récentes, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire disposent-ils de ressources suffisantes pour la supervision des travaux, la préservation et la mise en valeur du mobilier ?

Ne souhaite pas développer. (Signé) Martial de Montmollin

Réponse du Conseil d'Etat

Avant de répondre aux deux questions posées par l'interpellation, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat a proposé en mars 2014 de consacrer 5,5 millions de francs aux fouilles archéologiques sur le tracé de la future route cantonale 177 qui vise à établir un raccordement entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville/Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay. Lors des débats, le Grand Conseil a adopté un amendement qui a réduit la dotation destinée aux recherches archéologiques de 5,5 millions à 4,5 millions de francs. Cette mesure a une incidence sur ces fouilles importantes, puisqu'une agglomération celtique a été mise au jour. Il est très rare que ce type d'habitat soit mis en évidence et fouillé.

1) Le crédit de 4,5 millions, tel que voté par le Grand Conseil, est-il suffisant pour la fouille, l'analyse et les publications liées aux découvertes archéologiques sur le tracé de la RC 177 ?

Le crédit de 4,5 millions de francs suffit à couvrir le coût des fouilles. Il ne permet toutefois pas de financer l'analyse et la publication des résultats. Les recherches et la diffusion des résultats sont donc

remises à une période ultérieure en fonction des disponibilités budgétaires futures de la Section archéologie du Service immeubles, patrimoine et logistique. Le Conseil d'Etat juge prioritaire d'assurer la fouille, la sauvegarde des objets et le relevé des découvertes. Il lui paraît nécessaire, mais moins urgent, de les étudier.

2) Compte tenu des importantes découvertes archéologiques récentes, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire disposent-ils de ressources suffisantes pour la supervision des travaux, la préservation et la mise en valeur du mobilier ?

Il est incontestable que les découvertes archéologiques ont été particulièrement nombreuses et riches ces dernières années, notamment en raison de la démographie et de la bonne santé économique du canton de Vaud qui conduisent à la multiplication des chantiers de construction. Néanmoins, l'Archéologie cantonale estime avoir les forces nécessaires pour assurer la supervision de tous les sites de fouilles ouverts dans le canton de Vaud. Au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH), le personnel chargé de la restauration est soumis à une forte pression. Il se voit contraint de prioriser ses travaux sur les objets périssables. Il est difficile de déterminer si cette situation perdurera en raison du caractère aléatoire des découvertes archéologiques. Si les découvertes devaient connaître à l'avenir la même fréquence ou si une part du patrimoine archéologique était menacée, un renforcement du laboratoire de restauration du MCAH sera nécessaire, et sera examiné dans son intensité par le Conseil d'Etat. La question de la mise en valeur du mobilier archéologique sera prise en compte dans la réflexion en cours sur l'avenir des musées cantonaux situés dans le Palais de Rumine à Lausanne après le départ des Beaux-Arts pour le Pôle muséal proche de la gare de Lausanne.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 janvier 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean